



# Procès-Verbal

## Commission Régionale Futsal

---

### Réunion du 25 mars 2019

*Présents : MM. Eric BERTIN, Dominique D'AGOSTINO*  
*Assiste : M. Yves BEGON, Président des Compétitions.*

### COUPE NATIONALE FUTSAL

---

La Commission adresse ses félicitations au F.C. CHAVANOZ pour son parcours en Coupe Nationale Futsal malgré sa défaite au niveau des huitièmes de finale face à NANTES METROPOLE.

Remerciements à M. Gilles ROMEU, Référent Sécurité FFF / AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour la qualité de son rapport sur le déroulement de cette rencontre.

### COUPE REGIONALE SENIORS FUTSAL LAuRAFoot - (Challenge Georges VERNET)

---

- **8<sup>èmes</sup> de finale** : match en retard

En raison de la participation de CHAVANOZ F.C. aux huitièmes de finale de la Coupe Nationale du 24 mars 2019, la rencontre CHAVANOZ F.C. / CONDRIEU FUTSAL CLUB prévue à la même date est reportée au 14 avril 2019.

- **Quarts de finale : dimanche 21 avril 2019**

Le tirage au sort des quarts de finale sera effectué le lundi 1<sup>er</sup> Avril 2019 à 17h30 au siège de la Ligue à Tola Vologe en présence des Clubs.

- **Finale – Appel à candidature**

La Commission est à la recherche d'un club intéressé par l'organisation de la Finale de la Coupe Régionale Futsal Georges VERNET qui est prévue pour le week-end des 01-02 juin 2019.

### HORAIRES NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES DEPUIS CETTE SAISON (2018/2019)

---

A l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot qui s'est tenue à LYON le 30 juin 2018, de nouvelles dispositions réglementaires concernant les horaires des rencontres ont été votées et adoptées par les clubs.

Elles sont applicables depuis le début de la saison 2018-2019 (cf. : article 4.4 du règlement des championnats régionaux Futsal de la LAuRAFoot).

*« Lors de leurs engagements, les clubs indiquent à la Commission Sportive l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile (championnat et coupe LAuRAFoot), le **samedi entre 14h00 et 20h00** ou le **dimanche entre 15h00 et 18h00**.*

La Commission sportive communique le jour et l'horaire retenu, qui devient l'horaire légal, à l'ensemble des clubs.

Toutefois, les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour déplacer la rencontre au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. La demande doit être faite au plus tard le lundi 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale Sportive.) A défaut, l'horaire retenu sera celui défini par le club recevant.

**Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées de R1 et de R2 FUTSAL sont fixés le même jour et à la même heure, le samedi à 18h00.**

**La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations. »**

**Lever de rideau** (cf. Art. 4.6 du règlement des championnats régionaux futsal)

Le match devra débuter 2 heures minimum avant le coup d'envoi du match principal tout en respectant la plage horaire imposée pour le championnat de Ligue.

## **POINTS DE PENALISATION**

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final sera effectué en fin de saison en fonction du total de points sanctions accumulés en championnat, à l'exception des rencontres de Coupe, par les équipes régionales en cours de saison, en application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude.

## **COUPES FUTSAL (SECTEUR OUEST)**

### **\* U 15 F et SENIORS F**

Les finales Futsal des U15 F et Seniors F du secteur Ouest qui devaient se disputer le dimanche 03 février 2019 ont dû être reportées en raison des perturbations météorologiques durant ce week-end.

Elles sont reprogrammées pour le lundi de Pâques, 22 avril 2019, au gymnase du Complexe Sportif, route du Pinet, de Sainte Sigolène (43600).

### **\* Tournoi Final Seniors Interdistricts**

Ce tournoi final entre les représentants des Districts du secteur Ouest se déroulera le samedi 30 mars 2019 à partir de 17h00 à la Halle d'Animations de PIERREFORT.

Sont qualifiés à l'issue de la phase départementale :

Allier : S.C. GANNAT

Cantal : U.S. SAINT FLOUR

Puy-de-Dôme : F.C. CLERMONT METROPOLE (2)

## **PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD**

### **R2 – Phase 2 – Poule A :**

\* Le match n° 25179.2 : A.S.J. IRIGNY VENIERES / PLCQ Futsal Club du 06 avril 2019 est reprogrammé au dimanche 21 avril 2019.

\* Le match n° 25193.1 : PLCQ Futsal Club / Futsal COURNON du 02 mars 2019 est reprogrammé au mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019.

\* Le match n° 25200.1 : PLCQ Futsal Club / CLERMONT Métropole du 16 mars 2019 est reprogrammé au mercredi 08 mai 2019.

### **R2 – Phase 2 – Poule B :**

\* Le match n° 25255.1 : VIE ET PARTAGE / FUTSAL LAC ANNECY du 16 mars 2019 est reprogrammé au mercredi 1<sup>er</sup> Mai 2019.

## **RETRAIT DE POINT**

---

### **\* J.O. DE GRENOBLE A.**

La Commission prend acte de la sanction prononcée par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion en date du 18 mars 2019 de procéder à un retrait d'1 point ferme au classement en championnat de l'équipe ci-après pour non-paiement de la péréquation relative aux frais d'arbitrage dans les délais impartis (cf. : art. 47.5 – 4 des R.G. de la Ligue) :

\* J.O. DE GRENOBLE A. (590636) en Futsal R2 Accession Poule B

## **DOSSIER en FUTSAL R2 – Poule C**

---

### **\* SEYNOD Futsal -**

Lors de sa réunion en date du 04 mars 2019, et en application des dispositions fixées à l'article 47.5 4 des RG de la LAuRAFoot, la Commission Régionale des Règlements a prononcé la décision ci-après concernant la situation financière de SEYNOD Futsal

*« N'étant pas à jour du paiement de la péréquation relative aux frais d'arbitrage à la date de ladite réunion, les matchs qui suivent cette échéance seront automatiquement déclarés perdus par pénalité, avec application des règles du forfait, et ce jusqu'à régularisation de la situation ».*

Compte tenu qu'au 22 mars 2019, SEYNOD Futsal ne s'est toujours pas mis en règle avec la trésorerie de la Ligue, la Commission ne peut qu'acter la perte par pénalité pour SEYNOD Futsal du match ci-après :

- Seynod Futsal / Aix les Bains du 23 mars 2019 : Seynod (-1 point, 0 buts) et Aix les Bains (3 points, 3 buts).

Cette pénalité s'ajoutant aux deux précédentes pertes de matchs pour Seynod Futsal, la Commission décide de transmettre le dossier à la Commission Régionale des Règlements.

## **COURRIERS DES CLUBS**

---

### **\* Racing Club VIRIEU Futsal**

Concernant le déroulement de la rencontre Pays Voironnais / Racing Club VIRIEU Futsal en R2 – Poule B du samedi 23 mars 2019.

Courrier transmis à la Commission Régionale de Discipline.

### **\* Futsal ANDREZIEUX**

Au sujet du non déroulement de la rencontre du championnat Futsal R2 Poule A : Martel CALUIRE (2) / Futsal ANDREZIEUX du dimanche 24 mars 2019.

Courrier transmis à la Commission Régionale des Règlements.

## **AMENDE**

---

**Non transmission de la F.M.I. avant le dimanche 20h00 – Amende de 25 €**

\* Match n° 25689.1 – Coupe Futsal LAuRA (du 23/03/2019) : **VIE ET PARTAGE**

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des R.G. de la F.F.F.**

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Eric BERTIN et Dominique D'AGOSTINO,

Co-Présidents